



INFO INTERSYNDICALE



2 décembre 2019

La CFDT et la CGT ne signeront pas l'accord du PSE que la direction a présenté lors de la dernière réunion de négociation du lundi 2 décembre. **Elle maintient coûte que coûte le recours aux licenciements** dès le 1^{er} février 2020 s'il n'y a pas assez de volontaires. De plus, la direction a fermé toutes discussions quant aux dernières revendications des Délégués Syndicaux en imposant la date limite du mercredi 4 décembre pour signer l'accord avant 12h00.

Les syndicats ont rappelé que c'est la direction qui a décidé de supprimer des emplois. C'est à elle de mettre les moyens nécessaires et de payer les préjudices que les salariés subiront.

La direction veut un plan au ras-des-pâquerettes :

- **Pour les salariés retraits** : l'indemnité la plus favorable majorée à 20% pour un taux plein avant le 31 juillet 2020 et majorée à 10% pour un taux plein après le 31 juillet 2020 jusqu'à la fin du congé de reclassement.
- **Pour les départs volontaires** : indemnités légales de licenciement + 15 000 euros pour une ancienneté inférieure ou égale à 10 ans et + 25 000 euros pour une ancienneté supérieure à 10 ans
- **Pour les licenciements** : indemnités légales de licenciement majorées d'une prime de 25 000 euros + prime de rapidité de reprise d'un emploi :
 - o 6 mois de salaires + 2500 euros en cas de reprise d'un emploi dans les 2 mois après le licenciement
 - o 4 mois de salaires + 2500 euros en cas de reprise d'un emploi dans les 3 ou 4 mois après le licenciement
 - o 2 mois de salaires + 2500 euros en cas de reprise d'un emploi dans les 5 ou 6 mois après le licenciement

Suite aux débrayages du jeudi 28 novembre 2019 suivis par de nombreux salariés, la direction a revu un peu ses mesures mais elles sont toujours très insuffisantes par rapport aux attentes des salariés et aux demandes des organisations syndicales.

La DIRECCTE (inspection du travail) devra se prononcer sur les mesures que la direction souhaite passer unilatéralement. L'avis et la position des Organisations Syndicales ont été défendues à l'Inspection du Travail qui pour préserver un climat social serein, devra en tenir compte puisque la direction reste sourde à nos propositions.

RESTONS MOBILISES ET SOLIDAIRES